

Fiche signalétique du 2/4/2021, révision 7.0

Cette version remplace et substitue toutes les versions précédentes

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: AXE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé:

Dissolveur de glace pour réfrigérateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

ERRECOM SPA

Via Industriale, 14

Corzano (BS) Italy

Phone n. +39 030/9719096

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

lab@errecom.it


1.4. Numéro d'appel d'urgence

+39 02-6610-1029 Centre Antipoison Niguarda Ca' Granda - Milano - ITALIE

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.

 Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

Aucune

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements

successifs:

Aucune

Fiche de Données de Sécurité

AXE



2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration \geq 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
\geq 40% - < 50%	éthanol	Numéro 603-002-00-5 Index: CAS: 64-17-5 EC: 200-578-6 REACH No.: 01-21194576 10-43-XXXX	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
\geq 5% - < 7%	propan-2-ol	Numéro 603-117-00-0 Index: CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH No.: 01-21194575 58-25-XXXX	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.8/3 STOT SE 3 H336

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante.

Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO2 ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Conseils sur l'hygiène générale du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Stocker à des températures inférieures à 20°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Voir le paragraphe 10.5

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Information non disponible.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

éthanol - CAS: 64-17-5

ACGIH - STEL(15min): 1884 mg/m³, 1000 ppm - Remarques: A3 - URT irr
AGW - TWA(8h): 380 mg/m³, 200 ppm - STEL(15min): 1520 mg/m³, 800 ppm
MAK - TWA(8h): 380 mg/m³, 200 ppm - STEL(15min): 1520 mg/m³, 800 ppm
VLA - STEL(15min): 1910 mg/m³, 1000 ppm
VLEP - TWA(8h): 1900 mg/m³, 1000 ppm - STEL(15min): 9500 mg/m³, 5000 ppm
WEL - TWA(8h): 1920 mg/m³, 1000 ppm
TLV (GR) - TWA(8h): 1900 mg/m³, 1000 ppm
GVI - TWA(8h): 1900 mg/m³, 1000 ppm
NDS - TWA(8h): 1900 mg/m³
NPHV - TWA(8h): 960 mg/m³, 500 ppm - STEL(15min): 1920 mg/m³
TLV - TWA(8h): 1000 mg/m³
TLV (CZ) - TWA(8h): 1000 mg/m³, 522 ppm - STEL(15min): 3000 mg/m³, 1566 ppm
TLV (EST) - TWA(8h): 1000 mg/m³, 500 ppm - STEL(15min): 1900 mg/m³, 1000 ppm

propan-2-ol - CAS: 67-63-0

ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm - Remarques: A4, BEI - Eye and URT irr, CNS impair
AGW - TWA(8h): 500 mg/m³, 200 ppm - STEL(15min): 1000 mg/m³, 400 ppm
MAK - TWA(8h): 500 mg/m³, 200 ppm - STEL(15min): 1000 mg/m³, 400 ppm
VLA - TWA(8h): 500 mg/m³, 200 ppm - STEL(15min): 1000 mg/m³, 400 ppm
VLEP - STEL(15min): 980 mg/m³, 400 ppm
WEL - TWA(8h): 999 mg/m³, 400 ppm - STEL(15min): 1250 mg/m³, 500 ppm
TLV - TWA(8h): 980 mg/m³, 400 ppm - STEL(15min): 1225 mg/m³, 500 ppm
NDS - TWA(8h): 900 mg/m³ - STEL(15min): 1200 mg/m³
NPHV - TWA(8h): 500 mg/m³, 200 ppm - STEL(15min): 1000 mg/m³
MV - TWA(8h): 500 mg/m³, 200 ppm - STEL(15min): 2000 mg/m³, 800 ppm
GVI - TWA(8h): 999 mg/m³, 400 ppm - STEL(15min): 1250 mg/m³, 500 ppm
TLV (CZ) - TWA(8h): 500 mg/m³, 200 ppm - STEL(15min): 1000 mg/m³, 400 ppm
TLV (EST) - TWA(8h): 350 mg/m³, 150 ppm - STEL(15min): 600 mg/m³, 250 ppm

Valeurs limites d'exposition DNEL

éthanol - CAS: 64-17-5

Travailleur industriel: 1900 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Travailleur industriel: 950 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 343 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

propan-2-ol - CAS: 67-63-0

Consommateur: 26 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 500 mg/m³ - Consommateur: 89 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 888 mg/kg - Consommateur: 319 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

éthanol - CAS: 64-17-5

Cible: Eau douce - valeur: 0.96 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.79 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 36 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 2.9 mg/kg
Cible: aquatique, déclenchement périodique - valeur: 2.75 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 580 mg/l
Cible: Empoisonnement secondaire - valeur: 0.72 mg/kg
Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.63 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

AXE



propan-2-ol - CAS: 67-63-0

Cible: Eau douce - valeur: 140.9 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 140.9 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 552 mg/kg

Cible: aquatique, déclenchement périodique - valeur: 140.9 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 2251 mg/l

Cible: Empoisonnement secondaire - valeur: 160 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 28 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Des lunettes de protection hermétiques (réf. Norme EN 166).

Protection de la peau:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Protection des mains:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Protection respiratoire:

En cas de dépassement du seuil de la substance ou d'une ou plusieurs substances présentes dans le produit, il est conseillé de porter un masque avec filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) doit être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (voir la norme EN 14387). S'il y a des gaz ou des vapeurs de nature différente et / ou des gaz ou des vapeurs avec des particules (aérosols, fumées, brouillards, etc.), des filtres combinés doivent être fournis.

L'utilisation d'équipements de protection respiratoire est nécessaire si les mesures techniques adoptées ne sont pas suffisantes pour limiter l'exposition du travailleur aux valeurs seuils prises en considération. Cependant, la protection offerte par les masques est limitée.

Risques thermiques:

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale:

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	N.A.	--	--
Odeur:	caractéristique	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>35 °C	--	--
Inflammabilité:	Flam. Liq. 3, H226	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair:	29 ° C	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--

Fiche de Données de Sécurité

AXE



pH :	N.A.	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	total	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité et/ou densité relative:	0.91 g/mL (+20°C/+68°F)	--	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la surchauffe, les décharges électrostatiques et toute source d'ignition.

Tenir à l'écart des sources de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Lorsque la chaleur ou en cas d'incendie peut libérer des gaz et des vapeurs potentiellement nocives pour la santé.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets nocifs sur la santé

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit lui-même, les risques potentiels du produit pour la santé ont été évalués en fonction des propriétés des substances, selon les critères fixés par les règlements pertinents pour la classification. Considérons, par conséquent, la concentration de chaque substance dangereuse éventuellement mentionné à l'article 3, pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

éthanol - CAS: 64-17-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Souris > 20 mg/l - Durée: 4h

propan-2-ol - CAS: 67-63-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 4710 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat 12800 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 72.6 mg/l - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 6290 mg/kg

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

éthanol

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 11200 mg/l - Durée h: 96
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 12300 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:
Species: Daphnia magna
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 275 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Species:
Chlorella vulgaris

propan-2-ol

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC0 - Espèces: Poissons 10000 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:
Pimephales promelas
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1400 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:
Lepomis macrochirus
Point final: LC50 - Espèces: Poissons 6550 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:
Pimephales promelas

12.2. Persistance et dégradabilité

AXE

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

éthanol - CAS: 64-17-5

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: Solubilité dans l'eau - Remarques:
1000 - 10000 mg/L

propan-2-ol - CAS: 67-63-0

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

éthanol - CAS: 64-17-5

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 0.350000-

propan-2-ol - CAS: 67-63-0

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 0.05

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-UN Number: 1993

IATA-UN Number: 1993

IMDG-UN Number: 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

AXE

- ADR-Shipping Name: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (éthanol, propan-2-ol)
 IATA-Shipping Name: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ethanol, propan-2-ol)
 IMDG-Shipping Name: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ethanol, propan-2-ol)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
 ADR-Class: 3
 ADR - Numéro d'identification du danger : 30
 IATA-Class: 3
 IATA-Label: 3
 IMDG-Class: 3
- 14.4. Groupe d'emballage
 ADR-Packing Group: III
 IATA-Packing group: III
 IMDG-Packing group: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement
 ADR-Polluant environnemental: Non
 IMDG-Marine pollutant: No

IMDG-EmS:	F-E	, S-E
-----------	-----	-------
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 ADR-Subsidiary hazards: -
 ADR-S.P.: 274 601
 ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 3 (D/E)
 IATA-Passenger Aircraft: 355
 IATA-Subsidiary hazards: -
 IATA-Cargo Aircraft: 366
 IATA-S.P.: A3
 IATA-ERG: 3L
 IMDG-Subsidiary hazards: -
 IMDG-Stowage and handling: Category A
 IMDG-Segregation: -
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
 N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Fiche de Données de Sécurité

AXE



Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essais
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Fiche de Données de Sécurité

AXE



ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.